

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 05 Août 2024

Pour un prix inférieur ou égal à	15% TTC du prix de vente avec une
100.000 €	rémunération minimale de 3 000 €
Pour un prix de vente compris entre	6% TTC du prix de vente
101.000 € et 5.000.000 €	
Pour un prix de vente supérieur ou	5% TTC du prix de vente
égal à 5.000.000 €	

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société DMD, SARL au capital de 8100,00 € - Siège social : 85 rue Sainte Blandine — RCS Chambéry n° 451 902 696 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7301 2015 000 002 délivrée par CCI DE LA SAVOIE